



Gestion des déchets

Ordures ménagères

Tous les déchets ménagers doivent **obligatoirement** être éliminés dans des sacs officiels, de couleur bleue, qui portent la mention "Ville de Fribourg". **Le dépôt de sacs non conformes ainsi que de déchets déposés en vrac est interdit. Les contrevenants seront amendés.**

Les sacs sont vendus par les principaux magasins de la place (Migros, Coop, Denner...).

Papier et cartons

Le papier et les cartons sont à déposer dans le container extérieur prévu à cet effet.

Compost

Jeter avec les ordures ménagères dans le sac à poubelles ou amener au Jardin Botanique.

Et les autres déchets ?

Des déchetteries pour le verre, le PET, les métaux, les huiles ménagères et usées se trouvent aux jardins de Pérolles, route du Comptoir.

IL EST INTERDIT DE DEPOSER CE TYPE DE DECHETS AUX EMBLEMES POUBELLES !

Déchets encombrants

1. Pour les objets en bon état, contactez les organisations caritatives suivantes :

- ◆ Emmaüs ☎ 026 424 55 67
- ◆ Coup d'Pouce ☎ 026 484 82 40

2. Pour les objets à jeter, vous avez 2 possibilités :

- ◆ Vous les amenez **vous-même** à la Déchetterie communale, rte des Neigles 50 à Fribourg. **Le dépôt est gratuit.**
- ◆ Un ramassage à domicile sur rendez-vous est possible contre paiement d'un émolument, ☎ 026 351 75 17
🌐 <http://www.ville-fribourg.ch>

IL EST INTERDIT DE DEPOSER VOS VIEUX OBJETS DANS ET A L'EXTERIEUR DE L'IMMEUBLE !

Plus d'infos

- ◆ Déchetterie communale, Route des Neigles, ☎ 026 484 59 00
🌐 <http://www.ville-fribourg.ch>
- ◆ Votre concierge, Route de la Fonderie 14 c, appartement 4702
- ◆ Apartis ☎ 026 300 73 13 🌐 www.apartis.swiss